Eau & Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Mobilité

Développement économique

Loisirs

Gestion des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement

LA DÉPÊCHE D'AGGLOPOLYS

Novembre 2021

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

Sommaire

Actualités

- Réunions publiques Rénov'Habitat 3
- Soirées économie d'énergie 3
- Urbanisme : dématérialisation des autorisations 4
- Vous avez un projet d'habitat ? Découvrez la démarche Bimby ! 4
- L'actualité du plan climat d'Agglopolys : participez au défi alimentation ! 5
- «Arts de l'Islam, un passé pour un présent» Trésors du Louvre et des régions à la bibliothèque Abbé-Grégoire 5
- Arrêt du projet de PLUI-HD 6
- Le jeu de Paume : demandez le programme ! 7

Dossiers

- Agglopolys, un territoire où entreprendre 9
- La mission locale 11
- Le bureau information jeunesse de Loir-et-Cher 11
- L'école de la 2e chance 12
- Le crématorium du Val-de-Loire 12
- L'eau de Blois / Agglopolys 13
- Assainissement collectif 14
- Assainissement non collectif 15
- Avec Agglopolys, je me déplace à vélo ! 16
- Azalys, une offre de transport complète 17
- Collecte des ordures ménagères, déchetteries, collecte sélective 19
- La fourrière animale 21
- Les bibliothèques d'Agglopolys : un accès gratuit 22
- Les piscines d'Agglopolys 23

Annexe (déchets) 24

RÉUNIONS PUBLIQUES RÉNOV'HABITAT

Rénovation énergétique, adaptation du logement et vétusté : venez vous informer sur le dispositif Rénov'Habitat !

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Vous souhaitez ne plus souffrir du froid l'hiver et de la chaleur l'été, mais ne savez pas quels travaux effectuer pour optimiser le confort thermique de votre maison ?

ADAPTATION DU LOGEMENT

Vous aimeriez adapter votre logement à votre âge ou à votre handicap en remplaçant votre baignoire par une douche de plain-pied ou en installant une rampe d'accès extérieure, mais ne savez pas de quelles aides financières vous disposerez ?

VÉTUSTÉ

Votre logement est très dégradé et vous souhaitez le réhabiliter pour vivre dans de meilleures conditions, mais vous ne savez pas comment vous y prendre ?

Ces réunions, ouvertes à tous, portant sur le dispositif Rénov'Habitat, sont faites pour vous !

• **Mercredi 24 novembre -** Salle des fêtes, rue des Ecoles, **Vineuil**

• **Mercredi 8 décembre -** Mairie, 1, route de Blois, **La Chapelle-Vendômoise**

• **De 18h30 à 20h - Entrée libre** (dans le respect des consignes sanitaires en vigueur). Renseignements au 02 54 56 49 99.

Agglopolys a souhaité renforcer sa politique d'amélioration de l'habitat privé en créant un dispositif ambitieux : Rénov'Habitat. Dans le maquis des aides et démarchages commerciaux, c'est un accompagnement complet, personnalisé et gratuit qui vous proposé.

• Des conseils techniques pour réaliser vos travaux
• Un appui administratif pour vous aider dans vos démarches
• Des aides financières pour alléger votre facture.

SOIRÉES ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

rénov' ÉNERGIE avec Agglopolys

Des soirées «économies d'énergie» sont organisées cet hiver, dans différentes communes d'Agglopolys. Gratuites, conviviales et pédagogiques, ces soirées se déroulent en deux temps : balade thermographique de 18h à 19h15 sur inscription (visualisation des pertes de chaleur des maisons en direct sur la caméra) puis conférence sur la rénovation thermique à 19h30 (entrée libre).

• **Mercredi 2 février 2022 à Saint-Denis-sur-Loire**
Salle des associations - Rue de la Loire
Inscription avant le 1 février.

• **Mercredi 23 février 2022 à Chaumont-sur-Loire**
Mairie, 81 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
Inscription avant le 22 février.

Dans le respect des consignes en vigueur.
Inscriptions et renseignements au 02 54 56 49 99.

Ne sont pas concernés par l'article suivant (GNAU) les habitants des communes de Chailles, Lancôme, Les Montils, Saint-Cyr-du-Gault et Saint-Etienne des Guérets.

URBANISME : DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS

A partir du 1er janvier 2022 et en application de l'article L 423-3 du code de l'urbanisme, vous pourrez déposer sous forme électronique vos demandes d'autorisation d'urbanisme : demandes de permis (aménager, construire, démolir), déclarations préalables, certificats d'urbanisme.

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), mis en place par Agglopolys, est une solution pratique, accessible, rapide et sécurisée.

La démarche est simple : pour déposer vos dossiers, se connecter à : **https://demande-urbanisme.agglopolys.fr//#/** ou depuis le site **agglopolys.fr.**

Étape 1 : créer un compte sécurisé et personnel ou se connecter avec ses identifiants « FranceConnect ». Renseigner les informations de son profil.
Étape 2 : choisir la demande à soumettre pour accéder au formulaire en ligne correspondant. Consulter, si besoin, les documents d'information. S'assurer que la demande est correctement complétée en cliquant sur « Vérifier ma saisie » (des éléments complémentaires pourront être demandés ultérieurement).
Étape 3 : un accusé d'enregistrement électronique (AEE) est automatiquement envoyé par courriel. Un accusé de réception électronique (ARE) sera envoyé par courriel lorsque la demande sera prise en compte par le service urbanisme de la commune. Un numéro de dossier est attribué. Le délai d'instruction commence à courir à compter de l'accusé de réception électronique (ARE).

Les délais d'instruction légaux prévus par le code de l'urbanisme restent inchangés. Les délais réservés aux services et aux personnes consultées et dont l'avis ou l'accord est nécessaire à l'instruction et à la délivrance des autorisations correspondantes pour réaliser les travaux sont également inchangés.

Vous pouvez toujours déposer vos dossiers en version papier directement auprès de votre mairie aux jours et heures d'ouverture au public ou les envoyer en recommandé avec accusé réception. En revanche, lorsque vous déposez une demande sur le portail GNAU, il est inutile de la déposer en double sous forme papier en mairie.

VOUS AVEZ UN PROJET D'HABITAT ? DÉCOUVREZ LA DÉMARCHE BIMBY !

La démarche expérimentale « BIMBY » (Build In My Back Yard, « Construire dans mon jardin »), portée par le Syndicat intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB), en charge du SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, s'est déroulée sur trois ans. Objectif : accompagner les initiatives des propriétaires volontaires.

Par exemple, diviser une parcelle pour en vendre une partie comme terrain à bâtir, ou céder son logement actuel et construire un nouveau logement dans le jardin (pour soi, pour un proche ou pour louer).
Cela peut prendre du temps (entre discussions familiales, accord parfois de l'architecte des bâtiments de France, autorisations d'urbanisme), ce n'est pas toujours si simple (possibilité de se raccorder au réseau, de créer un accès, de réaliser une servitude, nécessité de coordonner le travail des artisans...) ; mais changer la façon d'urbaniser, c'est possible et désirable !...

Vous avez un projet de division de votre parcelle ? N'hésitez pas à puiser de bonnes idées dans le « guide Bimby et la bonne division parcellaire sur le Blésois », disponible sur le site web du SIAB : scot-blaisois.fr/actions/bimby/

Contact
Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise
34 rue de la Villette à Blois
Tél. 02 54 56 49 90

Environnement

L'ACTUALITÉ DU PLAN CLIMAT D'AGGLOPOLYS

Participez au défi alimentation !

Une nouvelle édition du défi alimentation se lance sur notre territoire, dans le cadre du Plan Climat d'Agglopolys. L'objectif : vous proposer un accompagnement pratique, ludique et convivial pour manger des produits sains, de proximité, sans augmenter votre budget.

Des ateliers, visites et événements sont proposés tout au long de l'année :

- **Atelier Cuisine anti-gaspi**
- **Atelier Contenants et ustensiles sains**
- **Visite de ferme bio**
- **Cueillette de plantes sauvages comestibles**
- **Atelier Cuisine locale et équilibrée**

Chaque atelier propose un temps d'échanges sur les pratiques de chacun et un outil pour découvrir et suivre l'évolution de ses pratiques (Les petits pas…). Car les petits pas du quotidien ont souvent un impact bien plus important qu'on ne le croit !
Chaque rendez-vous est gratuit et ouvert à tous, sur inscription.

Si vous souhaitez augmenter votre part de produits bio et locaux dans votre alimentation sans pour autant augmenter votre budget alimentaire, les événements de ce défi alimentation sont pour vous !

Ce projet est coordonné par le Graine Centre-Val de Loire, réseau d'éducateurs à l'environnement, Agglopolys, la Ville de Blois et le Pays des Châteaux.

Informations et inscriptions
Anne-Lise Delabruyère - 06 89 17 34 99
al.delabruyere@gmail.com
www.grainecentre.org/defi-alimentation

Culture

"ARTS DE L'ISLAM, UN PASSÉ POUR UN PRÉSENT"

TRÉSORS DU LOUVRE ET DES RÉGIONS À LA BIBLIOTHÈQUE ABBÉ-GRÉGOIRE

La Bibliothèque Abbé-Grégoire accueille, jusqu'au 26 mars 2022, une exposition co-produite par la Réunion des musées nationaux - Grand Palais et le musée du Louvre, déclinée en 18 expositions simultanées, dans 18 villes de France.

Pour chaque accrochage, 10 œuvres d'exception témoignent de la diversité des cultures islamiques à travers les continents, de leurs échanges séculaires et féconds avec les autres cultures, et de leur inscription dans l'histoire de France depuis plus de 1300 ans. Les œuvres et la médiation offrent des clés pour comprendre nos passés croisés et construire un avenir partagé, loin des fanatismes et des simplismes. Le propos s'adresse à un très large public, et aux jeunes générations tout particulièrement.

Accès libre et gratuit à l'exposition aux heures d'ouverture de la Bibliothèque :
• lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30
• mercredi : 10h-18h30
• samedi : 10h-18h.

Programmation culturelle
Une programmation gratuite et diversifiée (cinéma, expositions, conférences, musique, contes, lectures théâtralisées, ateliers et jeux), dans les trois bibliothèques d'Agglopolys, invite à approfondir émotion et compréhension, et à les prolonger dans une création participative : *"Nos mille et une nuits."*

Bibliothèque Abbé-Grégoire
4/6 place Jean-Jaurès - Tél. 02 54 56 27 40
bibliotheques@agglopolys.fr - bibliotheques.agglopolys.fr
expo-arts-islam.fr

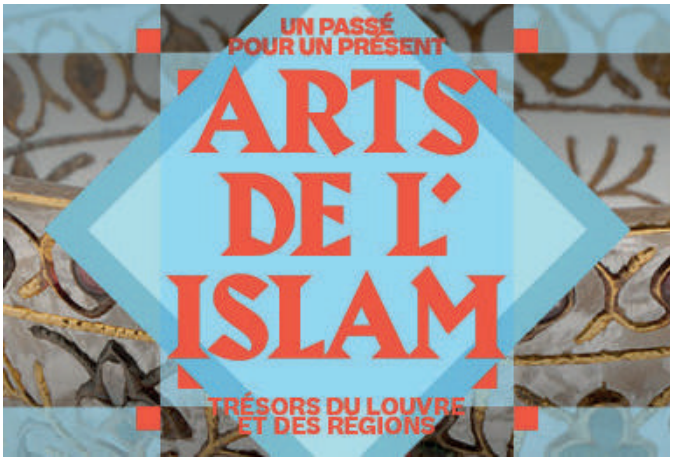

ARRÊT DU PROJET DE PLUI-HD

L'élaboration technique du PLUi-HD arrive à son terme. L'arrêt du projet a été prononcé en conseil communautaire du 25 novembre 2021.

Cet acte va enclencher les étapes administratives suivantes en 2022 :

• Le dossier sera soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, chambre d'Agriculture, collectivités locales…) et aux 43 communes qui devront délibérer.

• Le dossier sera également soumis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale qui donnera un avis sur l'évaluation environnementale du document.

• Une fois ces avis reçus, une enquête publique sera organisée pendant laquelle chacun pourra prendre connaissance des documents et faire part de ses remarques auprès d'un Commissaire Enquêteur qui établira ensuite son rapport. L'approbation pourra être conclue dans le deuxième semestre 2022 selon les remarques formulées dans les avis et dans l'enquête publique.

Le dossier complet sera mis en consultation en amont de l'enquête publique sur le site internet d'Agglopolys.

Vous souhaitez prendre connaissance des suites données à vos remarques formulées par courrier, dans les registres, par e-mail ou par internet dans le cadre de la concertation préalable à cet arrêt de projet de PLUi-HD : le bilan de la concertation qui apportera une réponse à l'ensemble des demandes qui ont été formulées par écrit sera annexé à la délibération d'arrêt.

Ce bilan sera mis en ligne sur le site agglopolys.fr et une version papier sera consultable dans chaque Mairie (dans la mallette PLUi-HD).

LE JEU DE PAUME : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

NOVEMBRE 2021/MARS 2022

RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES EN VIGUEUR

SPECTACLES/CONCERTS

Les années 80, la tournée

Vendredi 10 décembre 2021 à 20h

Venez chanter et danser sur les années 80 pour 3 heures de fête en live ! Retrouvez les célèbres artistes des années 80 aux millions d'albums vendus : Zouk Machine, Pedro Castano, Lio, Jean-Pierre Morgand, Julie Pietri, Philippe Cataldo, Partenaire particulier, Sloane, Sabine Paturel sont notamment réunis sur scène.

- Places debout : 35€
- Places assises numérotées : 46€ à 49€
- Réservations : points de vente habituels et sur az-prod.trium.fr
- Renseignements/réservations PMR, groupe, CE : 02 47 31 15 33 (AZ Prod)

Amis

Jeudi 6 janvier 2022 à 20h

Comment peut-on trouver l'ami parfait ? En se connectant sur Amitic, la version amicale de Meetic. Pierre, banquier snob parisien, voit un jour débarquer dans sa vie Serge Marron qui prétend être... son meilleur ami ! A l'encontre de toute évidence, leur compatibilité amicale atteint les 100% selon le programme informatique ! Une comédie sur l'amitié qui nous réserve bien des surprises ! Pièce de théâtre coécrite par Amanda Sthers et David Foenkinos, mise en scène et interprétée par Kad Merad, proposée par le SIVU Espace Beauregard en partenariat avec Agglopolys.

- Places assises numérotées de 35€ à 40€
- Billetterie ouverte au 02 54 44 41 16 et dans les points de vente habituels.

Julien Clerc

Jeudi 3 février 2022 à 20h

Les Jours heureux, avec France 2 - Nostalgie - Le Figaro. Après « La Tournée des 50 ans » et près de 200 dates en Europe et au Canada, Julien Clerc est de retour en 2021 !

- Places assises numérotées de 47€ à 70€
- Réservations : points de vente habituels et sur az-prod.trium.fr
- Renseignements/réservations PMR, groupe, CE : 02 47 31 15 33 (AZ Prod).

Alban Ivanov

Jeudi 24 mars 2022 à 20h30

Après avoir perturbé la France avec plus de 300 représentations, 3 Olympia, le tout à guichets fermés avec son tout 1er spectacle «Élément Perturbateur», retrouvez Alban Ivanov dans son tout nouveau spectacle : Vedette.

- Places assises numérotées : 43€
- Réservations : points de vente habituels et sur az-prod.trium.fr
- Renseignements/réservations PMR, groupe, CE : 02 47 31 15 33 (AZ Prod)

Et aussi :

- **Celtic Legends**
jeudi 14 avril 2022 à 20h30
- **Kendji Girac**
jeudi 5 mai 2022 à 20h
- **Christophe Maé**
jeudi 12 mai 2022 à 20h30
- **Véronic Dicaire**
mercredi 1er février 2023 à 20h

LE JEU DE PAUME

64 avenue de Châteaudun
à Blois - Tél. 02 18 14 24 95
agglopolys.fr

SPORT

Les matchs de l'ADA Blois basket 41

Billetterie et renseignements : ADA Blois Basket
59 bis Avenue de Châteaudun à Blois
02 54 58 30 37 - www.ada-basket.com

- **Samedi 4 décembre/20h**
face à Nantes
- **Samedi 18 décembre/20h**
face à Rouen
- **Lundi 27 décembre/20h**
face à Lille
- **Samedi 15 janvier/20h**
face à Evreux
- **Mardi 25 janvier/20h**
face à Tours
- **Samedi 5 février/20h**
face à Boulazac
- **Samedi 12 février/20h**
face à Antibes
- **Mardi 15 mars/20h**
face à Aix-Maurienne
- **Dimanche 27 mars/17h**
face à Vichy-Clermont

LE JEU DE PAUME : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

NOVEMBRE 2021/MARS 2022

RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES EN VIGUEUR

SALONS/ÉVÉNEMENTS

TEDx Blois

Dimanche 28 novembre 2021 à 14h

Autour du thème dopamine, cette hormone du plaisir qui active le circuit de la récompense, 10 speakers et 3 artistes se succéderont sur scène. Nous parlerons d'écologie, de voyage, d'inclusion, d'éducation, d'alimentation, d'intelligence artificielle, de méthodes apprentissages, d'art et de sexualité…

- Réservations sur tedxblois.com

Marché de Noël des producteurs

Mardi 21 et mercredi 22 décembre, de 10h à 19h

À quelques jours des fêtes de fin d'année, la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher et l'Association *Bienvenue à la Ferme* proposent leur traditionnel marché des producteurs. Une belle façon de mettre à vos menus de Noël des produits du terroir aussi divers qu'insolites !

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : nathalie.henault@loir-et-cher.chambagri.fr 02 54 55 20 32

Nuit de l'orientation

Vendredi 28 janvier 2022, de 17h à 21h

Principalement destiné aux jeunes (collégiens, lycéens, étudiants), accompagnés de leur famille. L'occasion de découvrir le monde de l'entreprise et ses métiers ! Vous pourrez échanger avec des professionnels afin qu'ils vous apportent leur retour d'expérience et répondent à vos questions. Ils vous parleront de leur parcours, de leur quotidien, des avantages et inconvénients de leur métier.

- Entrée gratuite

Forum de l'orientation

Jeudi 20, vendredi 21 et samedi 22 janvier 2022

Vous êtes à la recherche de votre projet d'études ? Vous souhaitez découvrir les métiers, les établissements, les diplômes accessibles en région ? Collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, familles, venez rencontrer les spécialistes de l'information et de l'orientation ! Proposé par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loir-et-Cher

- Entrée gratuite

Salon de l'habitat

Vendredi 4, samedi 5, dimanche 6 mars 2022

Des professionnels de la Maison proposent d'accompagner les porteurs de projets. Informations juridiques, financement, travaux améliorant la performance énergétique, décoration, aménagement des espaces verts, construction, rénovation...

- Entrée gratuite
- Renseignements : Puzzle Centre, 02 54 27 49 54

AGGLOPOLYS, UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Sur le territoire de la communauté d'agglomération de Blois, les entreprises bénéficient d'un parcours résidentiel privilégié. Pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises aux bureaux modernes et accueillants, ateliers relais tout équipés ou à aménager dans des villages d'entreprises, zones d'activités dédiées à l'artisanat, aux PME-PMI ou aux grandes implantations...

Chefs d'entreprises, porteurs de projets, Agglopolys vous accompagne

Si vous êtes chef d'entreprise ou souhaitez le devenir, contactez la mission développement économique et territorial d'Agglopolys qui propose aux entreprises une offre de services globale permettant de les accompagner au mieux dans leurs projets.

> Aide à la création d'entreprise

Agglopolys soutient ou participe à plusieurs dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises :

- Mature Entreprise : couveuse d'entreprises, installée à Blois depuis 2006
- Initiative Loir-et-Cher : prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises
- ADIE : micro-crédit pour les créateurs exclus du système bancaire

> Aide à l'implantation et à l'extension

Parce que réussir le développement de son entreprise demande de l'organisation, Agglopolys et son réseau de partenaires se chargent de trouver aux chefs d'entreprises des solutions adéquates : immobilier, foncier, financement, recherche de partenaires, recrutement, formalités diverses...

Ainsi, Agglopolys répond à toutes vos questions grâce à une collaboration étroite avec ses différents partenaires :

- La SEM (société d'économie mixte) d'aménagement : 3 Vals aménagement
- La SEM patrimoniale : Territoires Développement
- La Maison de l'emploi du Blaisois

En fonction de la réglementation en vigueur et pour certains projets de création ou de développement d'entreprise, Agglopolys peut accompagner ces projets par des aides sur l'investissement immobilier. Le Conseil Régional peut aussi abonder ces aides. Des aides d'Agglopolys peuvent également être mobilisées dans le cadre de projets innovants ou sur la recherche et le développement.

> Aide aux hébergements hôteliers

Le fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers soutient le développement de l'offre hôtelière, contribue au développement touristique durable du territoire, accompagne la montée en gamme des établissements. Ces aides peuvent être mobilisées dans le cadre de travaux d'investissement immobilier y compris pour l'hôtellerie de plein air.

> Soutien aux commerces et aux TPE

Agglopolys, dans le cadre de sa politique locale de soutien aux activités commerciales, a mis en place en 2019 un dispositif d'aide aux commerces et très petites entreprises situés sur son territoire.

Objectifs :

- Renforcer l'attractivité du commerce de proximité et le maintien d'activités dans les centres-villes et centres-bourgs
- Favoriser l'artisanat et développer les activités de services
- Favoriser la création d'activités et d'emplois
- Favoriser la reprise et la transmission des petites entreprises

Conditions requises pour les artisans, commerçants et prestataires de services (existants ou en création) :

- Être inscrit au répertoire des métiers ou au registre du commerce
- Réaliser un chiffre d'affaires annuel < 1 000 000 M€ HT
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Ne pas être situé dans un parc d'activités économiques.
- Ne pas avoir bénéficié de ce dispositif pendant les 3 dernières années

Activités exclues de l'éligibilité du règlement :

- Les agences de services (immobilières, bancaires, assurances, courtages, intérim...),
- Les professions libérales, les pharmacies, les commerces saisonniers, les micro-entrepreneurs (sauf ceux disposant d'un local commercial)
- Les commerces de gros, les activités d'hébergements
- Les locataires d'Agglopolys

Nature des investissements subventionnables :

- Les aménagements immobiliers (travaux liés aux économies d'énergie, de mise en accessibilité et mise aux normes, amélioration des conditions de travail et de sécurité...)
- La rénovation et l'extension des devantures, enseignes, vitrines
- L'équipement des véhicules de tournées, pour les artisans/commerçants « alimentaires »
- Les investissements en matériel, pour les artisans/commerçants « alimentaires », en complément de travaux sur l'immobilier et s'ils apportent une réelle plus-value à l'entreprise, et sans dépasser 30 % du montant des travaux subventionnables. Condition levée si le matériel est considéré comme non transportable, s'apparentant à de l'immobilier.

Forme et montant de l'aide :

• L'investissement subventionnable minimum est de 4 000 € HT
• Le taux d'aide maximum est de 30 % de l'assiette des investissements subventionnables
• L'aide prend la forme d'une subvention plafonnée à 5 000 €

Les dépenses ne doivent pas être engagées avant de recevoir l'accusé de réception de la demande d'aide par Agglopolys. Règlement complet sur agglopolys.fr

Retrait et dépôt des dossiers à la mairie de votre établissement.

L'offre foncière

- 1 000 ha de parcs d'activités
- 41 parcs d'activités sur 22 communes

Prix du foncier au m² : de 10 € (artisanat) à 50 € (commerce).
Carte interactive des parcs d'activités sur agglopolys.fr

Le parc des Châteaux

Situé à proximité immédiate de l'A10, sur la commune de La Chaussée Saint-Victor, le Parc des Châteaux est le nouveau parc d'activités d'Agglopolys. Les travaux de viabilisation engagés en septembre 2015 ont permis de livrer une première tranche de 15,3 ha en 2016. Au total, le parc d'activité couvrira 37 ha.

Les années 2018/2020 ont vu une forte commercialisation de la 1ère tranche (9 entreprises pour 11,5 hectares) : Chiesi, Feuillette, GRDF, La Bourriche aux Appétits, Lavoisier, Liquid Control, MCI Pesage, Metal Home, Sorvi. Devant ce franc succès, la seconde tranche sera viabilisée en 2021, plusieurs années en avance par rapport au calendrier initial.

La reconversion de friches industrielles

Agglopolys investit dans la reconversion des friches industrielles qui constituent de nouvelles opportunités de localisation pour les entreprises.

Le village d'entreprises de l'Arrou

Au sein d'un village d'entreprise d'une superficie totale de 6 200 m² situé route de Château-Renault à Blois, Agglopolys propose, à la location ou à la vente, quelques bureaux à partir de 35 m².

Des locaux libres ?

Agglopolys accompagne les entreprises dans leur recherche de foncier et d'immobilier. Si vous êtes propriétaire ou avez connaissance de biens immobiliers (locaux commerciaux, bureaux, commerces...) à la vente ou à la location, faites-les connaître à la direction développement économique et touristique d'Agglopolys.

Direction développement économique et touristique
Hôtel d'agglomération
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 02 54 90 35 22 - dev-eco@agglopolys.fr

Le Lab : l'espace collaboratif pour entreprendre

© François Christophe

Le Lab, pôle d'entreprises d'Agglopolys, situé à Blois, regroupe sur un même lieu une pépinière d'entreprises, un espace de coworking et un hôtel d'entreprises. Le tout, avec un animateur sur site et des événements réguliers consacrés à l'entrepreneuriat et au numérique.

Le Lab organise aussi des ateliers, des formations et des conférences ouverts aux habitants d'Agglopolys.

En y louant des bureaux, ateliers, locaux mixtes et salles de réunion, vous bénéficiez de prestations clé en main : très haut débit par fibre optique, espaces détente et repas, conciergerie, parking privé…

Pépinière

La pépinière soutient les créateurs d'entreprises en leur offrant, en plus d'une solution d'hébergement à tarif attractif, un accompagnement personnalisé (conseil, suivi d'activité). La vie en pépinière permet aux entreprises d'échanger, de s'entraider, d'étoffer leurs réseaux.

Coworking

Le coworking est un espace de travail partagé, permettant aux entrepreneurs nomades, indépendants ou télétravailleurs de se retrouver dans un cadre professionnel et convivial.

Hôtel d'entreprises

L'hôtel d'entreprises héberge les entreprises matures ou en développement.

le lab PÔLE D'ENTREPRISES D'AGGLOPOLYS

3/5 rue Roland Garros, Blois
Tél. 07 85 66 83 23
02 54 74 72 21
lelab.agglopolys.fr

LA MISSION LOCALE

ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL ET PERSONNEL

La Mission Locale du Blaisois, que soutient Agglopolys, aide tous les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolaires ou étudiants, à s'insérer dans la vie professionnelle et sociale.

Les apprentis, jeunes salariés, demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi… sont également les bienvenus. Ils sont aidés, selon leur situation, à :

- Choisir une orientation professionnelle et/ ou trouver une formation
- Rencontrer des employeurs pour trouver un stage, un apprentissage, un emploi
- Obtenir une aide financière pour faciliter leurs démarches
- Passer le permis de conduire
- Rechercher un logement, prendre soin d'eux
- Rencontrer d'autres jeunes, préparer un projet de vacances ou de voyage.

Ces services sont totalement gratuits.

Contact : 02 54 52 40 40 / secretariat@mlblois.com
www.mlblois.com

Siège : 15 avenue de Vendôme à Blois

Antenne Mirabeau : 16 rue Mirabeau à Blois

Permanence à Onzain : 32 rue de l'écrevissière.

LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE LOIR-ET-CHER

Le Bureau Information Jeunesse 41, que soutient Agglopolys, propose de l'information sur tous les sujets qui intéressent les jeunes en Loir-et-Cher.

Un lieu ressource

L'accueil est gratuit, anonyme et sans rendez-vous. Au BIJ41, vous trouverez des infos pratiques et actualisées, sous forme de fiches d'info, de guides régionaux, de brochures locales… Sur les thèmes : Etudes / Métiers / Emploi et petits boulots / Formation continue / Vie quotidienne / Projets initiatives / Logement / Santé / Culture / Loisirs / Vacances / Europe et étranger.
Le BIJ met à disposition des ordinateurs en accès libre et gratuit.

Un programme d'animation
Le BIJ élabore un programme d'animation (ateliers, forums, stands…) afin de rendre l'information pratique, vivante et dynamique. Ces animations se font dans les locaux du BIJ ou hors les murs.

Par ailleurs, le BIJ coordonne, anime et déploie 3 dispositifs :
- **Promeneurs du Net** : des professionnels présents sur les réseaux sociaux pour répondre aux questions des jeunes et des parents.
- **La Boussole des Jeunes**, à destination des 15-30 ans. Mise en relation des jeunes avec des professionnels via une plateforme en ligne sur 3 thématiques : la formation, l'emploi et le logement.
- **Le Réseau départemental des acteurs jeunesse (Rédaj)** : développer une politique jeunesse partagée et structurée et proposer une articulation et un maillage entre les professionnels.

15, avenue de Vendôme à Blois
02 54 78 54 87
contact@infojeune41.org
www.infojeune41.org
Horaires d'ouverture
(accueil sans rendez-vous) :
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 13h30 à 18h.

- **Permanence au PIMMS de Blois**
Un mercredi après-midi par mois, entre 14h et 17h, prise de RDV au 02 54 45 34 54 / 11 place Coty à Blois

- **Point Information Jeunesse de Vineuil**
17, rue Victor Hugo à Vineuil - 02 54 50 00 72
rij@vineuil41.fr
Horaires d'ouverture en période scolaire :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h
Mercredi de 14h à 18h

- **Relais Information Jeunesse de Veuzain-sur-Loire**

25, rue de la Justice à Onzain - 02 54 20 89 96
polejeunesse@onzain.fr
Horaires d'ouverture en période scolaire :
Mardi et vendredi de 16h30 à 19h
Mercredi de 14h à 19h
Hors période scolaire :
Du lundi au vendredi de 10h à 17h

L'ÉCOLE DE LA 2E CHANCE

L'école de la 2e Chance (E2C) Val de Loire est un dispositif d'insertion professionnelle sociale et citoyenne qui bénéficie du soutien d'Agglopolys. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans sans qualification, motivés pour construire un projet d'emploi ou de formation. En 2020, sur le site de Blois, 68 jeunes ont été accompagnés avec un taux d'accès à l'emploi ou à la formation de 72 %.

Efficace et rapide, le parcours de formation dure 6 mois en moyenne. La durée dépend du projet professionnel de chacun et peut durer jusqu'à 9 mois et plus.

Les objectifs de la formation sont :

• L'apprentissage ou la consolidation des savoirs de base : français, mathématiques, informatique, anglais.
• Des séquences en entreprise qui permettent de découvrir des activités professionnelles, de tester et de valider des compétences.
• L'élaboration d'un parcours d'accès à l'emploi et/ou à la formation qualifiante.
• La mise en œuvre de projets socioculturels et sportifs permettant le développement des compétences sociales et personnelles.

La pédagogie est innovante, elle est basée sur le principe de l'Approche par Compétences (APC). Le suivi de chaque stagiaire est individualisé.

Les inscriptions sont permanentes, les entrées sont possibles toute l'année.

Réunions d'information tous les vendredis à 9h.

Secrétariat E2C Blois - 02 54 78 70 90 - 1/5 rue de l'Erigny à Blois – e2c-tours.org

LE CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE

Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement.

Un accueil personnalisé des familles

Le personnel des *Crématoriums de France* à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner dans leur démarche et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.

Lieu de calme et de recueillement

Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature environnante. L'organisation des différents espaces permet de préserver l'intimité de chaque famille.

Le moment de recueillement est personnalisé avec des musiques, textes et photos. Le personnel du crématorium (maître de cérémonie) accompagne chaque famille dans la préparation et le déroulement de l'hommage au défunt.

Un salon des retrouvailles permet aux familles qui le souhaitent de partager un moment de convivialité à l'issue du moment de recueillement.

Horaire d'accueil :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.
Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Contact : Crématorium - 85, rue de la Picardière - 41 000 Blois - Tél. 02 18 54 11 00 - valdeloire@crematoriums.fr

L'EAU DE BLOIS/AGGLOPOLYS

Depuis le 1er janvier 2020, Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois, assure en lieu et place des communes, le service d'eau potable, soit directement avec l'Eau de Blois/Agglopolys, soit par l'intermédiaire de représentants dans des syndicats d'eau potable.

L'Eau de Blois/Agglopolys a pour mission la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable :

• Assurer l'entretien, la maintenance, le renouvellement des réseaux, ouvrages, équipements ;

• Contrôler la qualité de l'eau, du service rendu de manière générale ;

• Assurer la relation avec les usagers (gestion des abonnements, relève, facturation et recouvrement, information…) ;

• Investir, adapter le patrimoine aux besoins, au contexte réglementaire et aux évolutions techniques.

Communes concernées : Averdon, Blois, Candé-sur-Beuvron, Chailles, Champigny-en-Beauce, Chaumont-sur-Loire, Cheverny, Cour-Cheverny, Fossé, Françay, Herbault, Marolles, Molineuf, Orchaise, Rilly-sur-Loire, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Santenay, Seur, Villebarou, Villerbon.

Contact : Eau de Blois/Agglopolys

0 806 000 139 (coût d'un appel local) aux heures d'ouverture du service clientèle + 24h/24 pour les urgences techniques.

ou

eau@agglopolys.fr
eaudeblois.agglopolys.fr

CHAQUE GOUTTE COMPTE !

Les fuites gaspillent l'eau potable et augmentent de façon importante votre facture d'eau. Un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau perdus par jour.
Pire, une fuite sur une chasse d'eau peut gaspiller 25 litres d'eau par heure, soit environ 220m3/an, ce qui représente près de 800 euros.

Pour repérer les fuites d'eau et surveiller votre consommation :

• Relevez les chiffres de votre compteur d'eau le soir avant de vous coucher, fermez tous les robinets (pas de chasse d'eau ou de lave-vaisselle durant la nuit...) et observez la consommation le lendemain matin : si les chiffres sont identiques, tout va bien. Si les chiffres ont changé, il y a sans doute une fuite.
• Relevez votre compteur tous les mois pour mieux connaître et surveiller votre consommation d'eau. Ainsi, si une fuite invisible (sur canalisation enterrée par exemple) apparaît, vous pourrez réparer rapidement.
• Étudiez votre facture : elle fait apparaître les consommations des années précédentes. Comparez avec la nouvelle consommation. Si vous constatez une forte augmentation sans avoir d'explication (changement dans la famille, nouvelles habitudes), il y a peut-être une fuite.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BESOIN D'UN RACCORDEMENT OU D'UN DÉBOUCHAGE ?

Vous êtes concerné par l'assainissement collectif si votre habitation est raccordée à un réseau d'assainissement. Le plus souvent, ces habitations sont situées dans les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.

Agglopolys gère au quotidien les lagunes, les stations d'épuration, l'entretien du réseau public et des branchements, réalise les études et les travaux des postes de refoulement, des stations d'épuration, des extensions et des améliorations du réseau public... Objectif : assurer un rejet de qualité des eaux usées traitées vers le milieu naturel.

Services aux particuliers

Pour toutes vos demandes (obstruction de canalisations situées sous le domaine public jusqu'en limite de propriété, demande de raccordement...), contactez le 0806 000 139.

L'entretien de la partie du branchement situé en domaine privé est entièrement à la charge du propriétaire.
Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : agglopolys.fr

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 0806 000 139 | assainissement@agglopolys.fr

Station d'épuration de Cellettes

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AGGLOPOLYS VOUS ACCOMPAGNE

Conseil et accompagnement

Le SPANC conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la construction et l'entretien de leur assainissement non collectif pour leur permettre de disposer d'une installation durable et adaptée :

- Sensibilisation des propriétaires d'installations obsolètes à la réhabilitation
- Nécessité et obligation d'entretien
- Aides financières pour la réhabilitation
- Accompagnement de ceux qui désirent s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement en réhabilitant leur installation.

Contrôle

Il a également des missions de contrôle des installations, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, le SPANC, avec les services du Conseil départemental de Loir-et-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement. Durant les travaux, l'usager a obligation d'informer Agglopolys de l'avancement des travaux afin que le technicien du Conseil départemental passe vérifier leur bonne exécution par rapport au projet validé.

Coût des interventions

Les contrôles de conception et de réalisation, ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien), sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant.
Le coût des interventions est révisé au 1er janvier de chaque année.
Pour connaître le tarif en vigueur : agglopolys.fr

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 0806 000 139 – assainissement@agglopolys.fr

EAUX USÉES : LES BONS GESTES

Comment entretenir mon installation ?
Afin de préserver l'état de mon installation, ainsi que l'environnement, un entretien régulier est essentiel :
- Fosse septique / Fosse toutes eaux : une vidange complète doit être effectuée par une entreprise agréée tous les 4 ans en moyenne.
- Pré-filtre : nettoyage 2 fois / an environ.
- Bac dégraisseur : retrait des graisses flottantes tous les trimestres et vidange complète 2 fois / an.
- Pompe de relevage : nettoyage 1 à 2 fois / an.

Quelles sont les bonnes pratiques ?
Afin de garantir la longévité de mon installation, je ne dois pas déverser dans les canalisations (lavabo, évier, toilettes...) :
- Huiles (vidange, friture) : je les dépose à la déchetterie.
- Produits dangereux (peintures, liquides corrosifs, solvants...) : je les dépose à la déchetterie.
- Médicaments : je les rapporte à mon pharmacien.
- Déchets solides (mégots de cigarettes, lingettes, protections hygiéniques, préservatifs) : je les jette à la poubelle.

AVEC AGGLOPOLYS, JE ME DÉPLACE À VÉLO !

La communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacements doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon !

Je loue un vélo à assistance électrique

Profitez d'un vélo électrique de location à partir de 135 euros*/ an seulement, (*avec la prise en charge de la moitié du prix de l'abonnement par votre employeur, obligation légale). La location peut se faire à l'année, au mois ou au trimestre et comprend deux entretiens préventifs par an dont le changement de batterie si nécessaire.

Location Azalys	1 mois	3 mois	1 an
Abonné Azalys	30 €	60 €	180 €
Non-abonné	45 €	90 €	270 €

Pour les étudiants: - 50%.

Les vélos de location, de marque française, ont une transmission à cardan très fiable, sans salissure ni déraillement possibles.

Se connecter sur velo.azalys.agglopolys.fr pour effectuer la réservation de son vélo et fixer un rendez-vous personnalisé.

Contact :
Les vélos verts – 3 avenue Gambetta à Blois
Tél. 02 54 74 57 05

Horaires d'ouverture :
• Du lundi au vendredi de 10h à 12h30
et de 14h à 18h30
• Le samedi de 9h30 à 12h30
• Fermé les dimanches et jours fériés

J'adopte la carte papier « L'Agglo à vélo »

Cette carte des itinéraires cyclables permet aux cyclistes de découvrir les raccourcis possibles, de visualiser davantage les continuités cyclables et les trajets les plus sécurisés sur le territoire d'Agglopolys.
Obtenez cette carte papier sur simple demande auprès d'Agglopolys : mobilites@agglopolys.fr.
Elle est aussi téléchargeable sur agglopolys.fr

Informations et contact
Direction Mobilités d'Agglopolys
02 54 56 49 95

J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, 25% du prix du vélo est pris en charge par Agglopolys (soit jusqu'à 400€ remboursés). Deux subventions possibles par foyer.
Démarche dématérialisée en ligne : *agglopolys.fr*

Je dis adieu au péage et j'adopte le train + vélo

Un garage à vélo sécurisé (50 places) est à disposition en gare de Blois pour permettre aux actifs de se rendre facilement de la gare à leur lieu de travail. Abonnement mensuel : 8€ / Trimestriel : 15€ / Annuel : 40€.
Contact : Stationéo, 2 av Gambetta à Blois.
Tél. 02 54 70 58 30.

Géovélo

Cette application est disponible gratuitement sur votre smartphone pour le territoire d'Agglopolys, sur App Store & Google play.

- **Navigation** - L'application fonctionne comme un GPS et vous guide en temps réel lors de vos trajets.
- **Itinéraire** - Calculez des itinéraires adaptés à votre pratique, du parcours le plus rapide au plus sécurisé. L'application choisit en priorité les pistes, les bandes cyclables et les rues peu passantes pour vous assurer confort, sécurité et tranquillité.
- **Statistique** - Mois par mois, suivez vos statistiques : kilomètres parcourus, calories consommées, vitesse moyenne, etc.
- **Découverte** - L'application vous propose des balades urbaines et la découverte des plus beaux paysages.

Les services Géovélo sont disponibles également via les sites internet geovelo.fr ou agglopolys.fr

AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE

Dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service public (DSP) des transports en commun Azalys pour la période 2021/2028, le réseau a été modifié le 1er septembre dernier. Il est dorénavant plus accessible, plus simple, plus écologique. Découvrez ici notamment les lignes régulières de bus, les lignes scolaires, l'offre de transport à la demande Résago, le service de transport des personnes à mobilité réduite Handigo. Le tout, avec des tarifs attractifs.

9 lignes sur le coeur d'agglomération

Les lignes A, B, C, D, E, F et G, H et I desservent Blois, La Chaussée Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou. Elles fonctionnent du lundi au samedi toute l'année, sauf la ligne G (du lundi au vendredi). Les lignes B, C et D circulent également les dimanches et jours fériés (hors 1er mai).

2 navettes de centre-ville à Blois

Deux circuits desservis par des navettes électriques gratuites de centre-ville, circulent du lundi au samedi (hors jours fériés), avec un passage toutes les 20 minutes. Elles desservent dorénavant, outre le quartier Vienne et le centre administratif pour la navette N1, également le quartier du Foix pour la navette N2. Elles se rencontrent à la gare routière de Blois et desservent l'axe Denis-Papin dans les 2 sens.

Les lignes scolaires

Les lignes à vocation scolaire, commençant par la lettre « S », desservent les établissements de Blois (S1 à 25), Blois-Vienne (S29 à 35), Marcel-Carné à Vineuil (S40 à 45), Joseph-Crocheton à Onzain (S51 à 59). Elles fonctionnent du lundi au vendredi en période scolaire. Elles sont ouvertes à tous avec n'importe quel titre de transport Azalys.

Les lignes Rémi 41

11 lignes Remi (1-2-3-4-5-6-8-9-11-16-55) desservent le coeur d'agglomération et certaines communes périurbaines. Entre deux points d'arrêt à l'intérieur du périmètre d'Agglopolys, vous pouvez utiliser les pass et abonnements Azalys. Plus de détails sur remi-centrevaldeloire.fr

Pour des déplacements tôt le matin ou tard le soir, optez aussi pour Azalys !

Du lundi au vendredi, Azalys vous emmène au centre-ville de Blois et à la gare SNCF tôt le matin, **depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G**. Pour cela, il suffit de réserver au 09 693 693 41, au plus tard la veille avant 17h (et le samedi pour le lundi matin).

Du lundi au vendredi	Heures d'arrivée
Gare SNCF	6h25
Denis Papin	6h30

Le soir, repartez du centre-ville de Blois, de la gare SNCF ou de Cap Ciné vers n'importe quel arrêt des lignes A à I. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer votre arrêt de descente au conducteur lorsque vous montez dans le bus.

Du lundi au samedi	Heures de départ		
Cap Ciné	20h25	21h30	22h30
Denis Papin	20h35	21h40	22h40
Gare SNCF	20h40	21h45	22h45
Vendredi et samedi	**Heures de départ**		
Cap Ciné	23h30 - 00h30		
Denis Papin	23h40 - 00h40		
Gare SNCF	23h45 - 00h45		
Dimanches et jours fériés (hors 1er mai)	**Heures de départ**		
Cap Ciné	19h		
Denis Papin	19h10		
Gare SNCF	19h15		

Service spécial du Jeu de Paume

Une fois par mois, profitez du service du soir spécial Le Jeu de Paume ! En fin d'événement organisé dans la salle de spectacle, un bus vous attend pour vous ramener à l'arrêt de bus le plus proche de votre domicile. Il suffit d'indiquer votre destination au conducteur lors de la montée dans le bus. Renseignements sur azalys.agglopolys.fr

AZALYS
LES MOBILITÉS D'AGGLOPOLYS

Résago

Ce service de transport à la demande (TAD) permet, sur réservation préalable, de se déplacer du domicile (sur le domaine public) vers un ensemble de points d'arrêt. Le service fonctionne tous les jours de l'année à des horaires fixes (hors 1er mai).
Sur Blois, La Chaussée Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Villebarou et Vineuil, Resago est accessible à toutes les personnes résidant à plus de 500 mètres réels d'un arrêt des lignes A à I. Pour toutes les autres communes d'Agglopolys, il est ouvert à tous les habitants.
Le territoire est découpé en 4 zones définies autour de pôles relais (communes équipés de l'agglomération) :

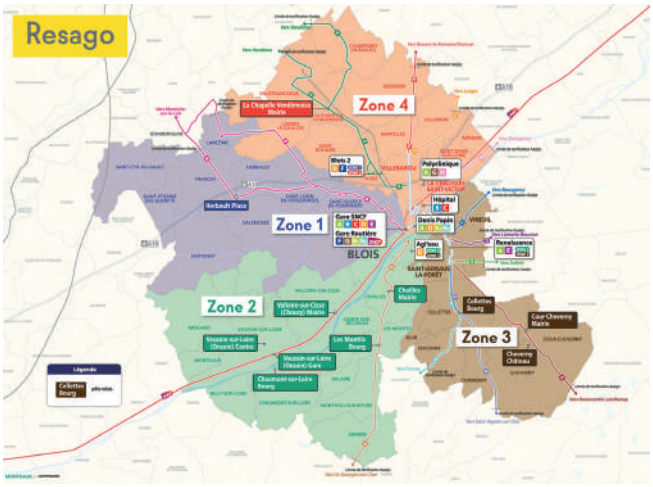

Pour chaque zone, Resago propose du lundi au samedi :

• 3 allers/retours pour les communes rurales à partir de votre adresse et à destination des pôles relais de votre zone et 6 allers/5 retours à partir des pôles relais et à destination du cœur d'agglomération sur les points d'arrêts suivants :

- Blois : Denis-Papin, Gare, Hôpital
- La Chaussée Saint-Victor : Polyclinique
- Villebarou : centre commercial Blois 2

Les dimanches et jours fériés, 2 allers-retours sont possible à partir de votre zone.

Correspondance possible et gratuite avec le reste du réseau Azalys.

Handigo

Ce service de transport à la demande est réservé aux titulaires de la Carte Mobilité Inclusion mention invalidité ou de la carte d'invalidité avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%. Sur réservation préalable, Handigo vous transporte de porte à porte avec des véhicules adaptés de 7h à 19h du lundi au samedi, et de 9h à 19h le dimanche.

Horaires en temps réel

22 bornes d'informations voyageurs équiperont les arrêts principaux du réseau au premier trimestre 2022. Une application mobile Azalys mixant fonctionnalités transport (recherche d'itinéraires, horaires en temps réel) et informations locales, culturelles et touristiques doit voir le jour en novembre 2021.

JVMALIN

Trouver votre trajet grâce à jvmalin.fr, le calculateur d'itinéraire régional regroupant l'ensemble de l'offre de mobilité du territoire.

La navette Blois/Onzain/Domaine de Chaumont-sur-Loire

En correspondance avec les trains en gare d'Onzain, la navette relie le Domaine de Chaumont tous les samedis, dimanches et jours fériés, de mai à octobre et tous les jours de la semaine en juillet et août.

Titres et tarifs

Les tarifs Azalys sont adaptés à l'âge et aux revenus (jusqu'à 90 % de réduction sur le plein tarif). Les abonnements sont éligibles à la Prime Transport donnant droit à 50 % de prise en charge par l'employeur.
L'abonnement scolaire est gratuit (frais de dossier à 20 €) et peut être complété par un abonnement illimité.

Azalys.agglopolys.fr

- Calculer son itinéraire : jvmalin
- Une réclamation / suggestion : formulaire de contact
- Un objet perdu : iLost
- Acheter en ligne : e-boutique

Centre de relation clientèle

09 693 693 41, de 7h à 20h du lundi au samedi (prix d'un appel local). Le centre d'appels est doté de la plateforme Rogervoice, permettant aux personnes sourdes et malentendantes de communiquer en langage des signes avec un téléconseiller.

Agence Azalys

3 rue du commerce 41000 Blois

Horaires d'ouverture de septembre à juin :

• De 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi
• De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le samedi

Horaires d'ouverture juillet / août :

• De 8h30 à 18h du lundi au vendredi
• De 9h30 à 12h30 le samedi

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETTERIES, COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des déchets ménagers est assurée sur votre commune par la Communauté d'agglomération de Blois.

La collecte des ordures ménagères

Dans votre commune, le jour de collecte est le **XXXXXXX**.

Elle s'effectue en porte à porte, le matin de 5h à 12h30, à l'aide de bacs roulants. Le bac doit être sorti la veille de la collecte à partir de 19h.
Une fois collecté, le bac doit être retiré de la voie publique dès que possible pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.
Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de cendres. Ces déchets doivent être apportés à la déchetterie.

Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés avant de les déposer dans le bac. Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne seront pas collectés.

Chaque foyer est doté d'un bac mis à disposition par la Communauté d'agglomération de Blois, qui assure un service gratuit de maintenance en cas de casse ou de détérioration. L'entretien et le nettoyage du bac sont de la responsabilité des habitants.

Les jours fériés

La collecte est maintenue les jours fériés, sauf les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.
La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.

Les déchets recyclables

Ils sont à déposer dans les Points Tri répartis sur l'ensemble du territoire.
Trois types de conteneurs sont à disposition pour trier :

- les bouteilles, pots et bocaux en verre.
- les journaux-magazines, les catalogues et annuaires, les lettres et impressions, les enveloppes blanches, les petits cartons (boîte de céréales, paquet de gâteaux, carton entourant les produits laitiers, boîtes à chaussures, etc...) et les briques alimentaires.
- les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes et canettes métalliques, les aérosols et barquettes en aluminium.

Astuces !

- Pensez à compacter vos bouteilles en plastique et aplatir vos cartons : moins volumineux, ils rempliront ainsi moins vite le conteneur de tri !
- Les cartons de moyenne et grande taille (emballages de meubles, d'électroménager, de jouets...) doivent être apportés à la déchetterie. Il est interdit de les jeter dans les Points Tri. En effet, ces cartons gênent le remplissage et le vidage des conteneurs de tri.
- Déposez les emballages en vrac : s'ils sont enfermés dans des sacs ou imbriqués, ils ne seront pas recyclés.
- Ne les rincez pas, il suffit de bien les vider.

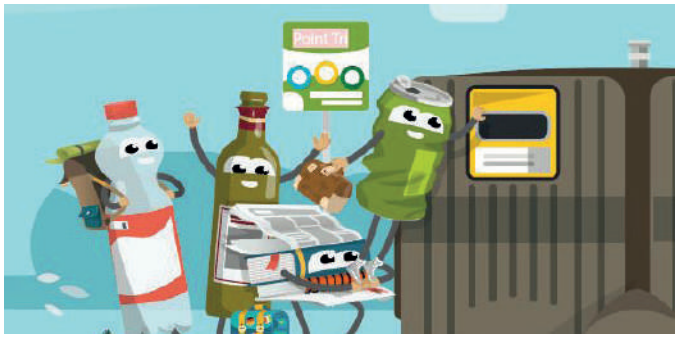

Les déchetteries

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, **dans la limite de 1m³ par jour**. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Sont interdits : les pneus, les extincteurs, les bouteilles de gaz (retour fournisseur), les médicaments (retour pharmacie), l'amiante (entreprises spécialisées).

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur *agglopolys.fr*).

Les déchetteries de Valloire-sur-Cisse et de la Chaussée-Saint-Victor sont équipées d'un **«caisson du réemploi»**. Un agent valoriste de la Ressourcerie *Les Bonnes Manières*, présent sur place, réceptionne les objets en bon état (meubles, objets électriques, de loisirs, du quotidien, de décoration et de puériculture) que les usagers souhaitent donner, au lieu de les jeter. Avec ces équipements de proximité, Agglopolys souhaite compléter l'offre déjà proposée par les acteurs du réemploi présents sur le territoire.

Des bornes Habit Box

Mêmes usés, déchirés ou abîmés, les textiles ont de l'avenir. Glissez-les, propres, secs et en sacs fermés dans l'une des 80 « Habit box » réparties sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys ! Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

Retrouvez la liste des Habit box sur agglopolys.fr

Réduisons nos déchets !

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !
Aussi, pour réduire le poids de nos poubelles, préserver les ressources naturelles et favoriser l'économie locale, repensons nos pratiques de consommation !

• **Donnons nos objets !**
Des associations reprennent des objets en bon état pour les donner ou les revendre à un prix modique.
En privilégiant le don, vous prolongez la vie de vos objets et vous participez à l'économie sociale locale !
Il existe de nombreuses associations qui agissent en faveur du réemploi sur notre territoire :
• pour les vélos : vélo41 facebook.com/velo41
07 49 48 03 53.
• pour l'informatique : ADEPA adepa.info - 02 54 79 60 29
• pour le mobilier l'électroménager, la décoration : Emmaüs emmaus-blois.com - 02 54 74 46 03.
• pour le petit mobilier, les éléments de décoration, les livres : La ressourcerie Les Bonnes Manières facebook.com/ressourceriedublesois - 06 99 93 64 97.
Pour les textiles, vous pouvez aussi faire des dons aux associations caritatives (la Croix Rouge, le Secours populaire, le Secours catholique...).

• **Réparons nos objets !**
En privilégiant la réparation, vous prolongez la vie de vos objets et vous favorisez l'économie locale !
Il existe de nombreux professionnels de la réparation sur notre territoire :
• les cordonniers pour vos chaussures,
• les couturiers pour vos vêtements,
• les menuisiers/ébénistes pour vos meubles,
• les bijoutiers/horlogers pour vos montres,
• les tapissiers/décorateurs pour vos fauteuils,
• les spécialistes de l'informatique pour vos ordinateurs,
• les professionnels de la téléphonie pour vos portables,
etc.

Retrouvez la liste des professionnels de la réparation en consultant l'annuaire du réemploi : http://www.valeco41.fr/annuaire01.php

Nouveau ! Une benne à ordures ménagères qui roule au gaz naturel

La Direction Déchets et Economie Circulaire d'Agglopolys vient de s'équiper d'un camion de collecte roulant au gaz naturel (GNV).

En renouvelant progressivement son parc de camions-bennes, Agglopolys souhaite ainsi diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effets de serre et les particules fines.

Dépôts sauvages : c'est interdit !

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500 € (article R.635-8).

Le saviez-vous ?
Les artisans et commerçants s'engagent aussi dans la réduction de leurs déchets !

Une centaine de professionnels des métiers de l'alimentaire (boulanger, charcutier, restaurateur, traiteur...) ont mis en œuvre des actions concrètes pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi et réparation font désormais partie de leur pratiques quotidiennes !

Consultez la liste des professionnels labellisés Ecodéfis sur agglopolys.fr

éco-défis des commerçants & artisans

Pour toute question :
agglopolys.fr (rubrique infos pratiques/collecte des déchets).
Tél. 02 54 58 57 57.

LA FOURRIÈRE ANIMALE

Vous avez perdu votre animal ou vous voulez signaler un animal errant ? Ayez le réflexe Agglopolys.

Rechercher un animal

Si vous avez perdu votre animal, il se trouve peut-être déjà à la fourrière sans avoir pu être identifié, faute de tatouage ou de puce électronique. Contactez alors la société SACPA au 02 54 74 16 73 en décrivant l'animal (race, sexe, âge, tatouage, puce, etc.) et en mentionnant l'endroit précis, ainsi que la date et l'heure où il a été perdu. N'oubliez-pas de laisser vos coordonnées afin que l'on puisse vous recontacter !

Récupérer son animal

Contactez la fourrière animale pour prendre rendez-vous du lundi au vendredi (9h-10h30 / 16h30-17h30) ou le samedi (9h-10h). Une pièce d'identité et le certificat d'identification de l'animal vous seront demandés et vous devrez vous acquitter de certains frais pour récupérer votre animal.

Les animaux récupérés par la fourrière :

- chiens en divagation,
- chats errants blessés
- nouveaux animaux de compagnie (NAC) et autres, après avis d'Agglopolys,
- cadavres d'animaux (chien, chat, gibier < 40kg).

Tarifs 2021 (tarifs révisables tous les ans)

- Capture et conduite de l'animal à la fourrière : 50,18 € (frais doublés dès la 2e capture/animal récidiviste)
- Garde en fourrière : 25,10 € par jour
- Identification éventuelle : 57,78 €
- Frais de vétérinaire éventuels (soins, etc.)

Les chats dans l'agglomération

Les chats bien portants trouvés dans la rue ne sont pas pris en charge par la fourrière animale d'Agglopolys.

Le rôle du propriétaire de l'animal

- Les chats nés après le 1er janvier 2012 doivent être **identifiés.**
- La **stérilisation** est fortement recommandée pour prévenir la prolifération incontrôlée des chats.
- Certains **vaccins** sont obligatoires si l'animal doit voyager à l'étranger.

Contacts utiles :

- Association *Ecole du chat* de Blois : 06 81 28 80 93.
- Association *Chats libres en Loir-et-Cher* : 06 62 22 50 63.
- SPA de Sassay : 02 54 79 57 85

Signaler un animal errant

Contactez votre mairie ou Agglopolys au 02 54 90 35 35 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le mercredi de 8h30 à 17h). En dehors de ces horaires, adressez-vous à la police nationale ou à la gendarmerie de votre secteur.

Contact : Agglopolys - Service Santé Sécurité Accessibilité
Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac à Blois
Tél. 02 54 90 35 35 - ssa@blois.fr

ADRESSE DE LA FOURRIÈRE

Rue des Prés d'Amont - 41000 Blois (enceinte de la déchetterie Blois Sud, près du lycée horticole)

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 9h-10h30 et 16h30-17h30
Samedi : 9h-10h

Appeler au préalable au 02 54 74 16 73 pour prendre rendez-vous

LES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS : UN ACCÈS GRATUIT

La Bibliothèque Abbé-Grégoire et la Médiathèque Maurice-Genevoix à Blois, ainsi que la Médiathèque de Veuzain/Agglopolys sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys. Il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place lire, écouter de la musique, participer à une rencontre, assister à la lecture d'un conte ou à un concert, visiter une exposition...

Des documents en tous genres

- **Les livres et la presse :** livres, journaux, magazines, BD et mangas, textes enregistrés, livres en gros caractères, méthodes de langue, livres en langues étrangères, partitions, documents patrimoniaux...
- **Le multimédia :** films, liseuses, CD, vinyles, jeux vidéo.
- **Les ressources en ligne :** pour les abonnés, sur le site internet des bibliothèques, livres à télécharger, cinéma (téléchargement ou streaming), presse, plateforme d'autoformation.

Des services

Internet (wi-fi) : postes informatiques pour naviguer sur internet, utiliser les logiciels de bureautique ou d'autoformation. Ouvert à tous et gratuit pour les abonnés.

- **Initiations en informatique :** gratuites et ouvertes à tous sur réservation.
- **Ecrivain public :** une aide pour les courriers professionnels, pratiques ou administratifs. Gratuit et sur inscription.
- **Aide aux devoirs :** les mardis et jeudis à la Médiathèque Maurice-Genevoix
- **Accueil des groupes et des classes** sur rendez-vous.

24h/24 et 7J/7

- **Sur internet :** interroger le catalogue des bibliothèques, utiliser les ressources en ligne, recevoir des informations personnalisées, connaître les nouveautés, suivre ses emprunts ou réserver des documents sur bibliotheques.agglopolys.fr
- **La boîte à retours :** située à l'extérieur de chaque bibliothèque, cette boîte sécurisée permet de rendre à tout moment les documents empruntés.

Des rencontres et rendez-vous

Pour enfants, jeunes, adultes. Consultez le programme culturel sur place et sur l'agenda du site internet des bibliothèques : bibliotheques.agglopolys.fr
Recevez des informations personnalisées.

Prix Emmanuel-Roblès

Un prix littéraire du premier roman attribué chaque année par 500 lecteurs du territoire.

Les abonnements

S'il n'est pas nécessaire d'être abonné pour bénéficier sur place de l'offre des bibliothèques, il faut l'être pour emprunter des documents chez soi et utiliser les ressources en ligne.
L'abonnement pris dans une bibliothèque est valable pour les trois bibliothèques.
Jusqu'à 25 ans, l'abonnement est gratuit.

Abonnement (12 mois) : 15 € - Gratuit*
15 imprimés (livres, presse, partitions) + 1 liseuse + 10 CD + 2 vinyles + 5 DVD + 1 jeu vidéo. Ressources numériques en ligne et dans les bibliothèques, accès internet dans les bibliothèques.

Abonnement internet : gratuit

** Moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'AAH, de l'ASS, de l'ASPA et du passeport culturel étudiant.*

Horaires d'ouverture

Les horaires changent durant l'été (juillet-août).

Bibliothèque Abbé-Grégoire
4-6 place Jean Jaurès à Blois - Tél. 02 54 56 27 40
Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30
Mercredi : 10h-18h30 ; samedi : 10h-18h
Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte

Médiathèque Maurice-Genevoix
Rue Vasco de Gama à Blois - Tél. 02 54 43 31 13
Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h
Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h
Fermeture : lundi

Médiathèque de Veuzain/Agglopolys
3 rue du Vieux Moulin à Veuzain-sur-Loire -
Tél. 02 54 20 78 00
Mercredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h
Jeudi : 14h-19h
Fermeture : lundi, mardi et vendredi

Vérifiez les conditions d'accès aux bibliothèques (passe sanitaire...) avant de vous déplacer.

©Thierry Bourgoin

LES PISCINES D'AGGLOPOLYS

Animations, apprentissage, détente... Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau !
Vérifiez les conditions d'accès (passe sanitaire...) avant de vous déplacer.

La piscine Tournesol

Activités : à l'année, au trimestre ou à la séance !
Retrouvez un programme d'activités (enfants, adultes ou seniors) variées et adaptées à tous les niveaux de pratique sur agglopolys.fr.
Nouveau ! Activité «Découverte Aquatique» pour adultes, le jeudi à 18h et « Animation parents-enfants » le dimanche entre 10h et 11h.

Horaires d'ouverture
Fermeture de la caisse 30 minutes avant les horaires de fermeture indiqués.

Période scolaire
- Lundi : 11h30-13h45
- Mardi, jeudi et vendredi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Mercredi : 11h30-13h45 / 15h-18h15
- Samedi : 14h30-19h45
- Dimanche : 8h30-13h45

Vacances scolaires
Petites vacances (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) :
Du lundi au vendredi : 10h-19h45
Samedi : 14h30-19h45
Dimanche : 8h30-13h45

Grandes vacances (juillet-août)
Du lundi au vendredi : 12h-19h45
Samedi - dimanche : 10h-19h45

Jours fériés
9h-12h45 / 15h-17h45
Fermé les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.

Tarifs
Entrée gratuite pour les moins de 6 ans et pour les personnes handicapées et leur accompagnateur (se munir de la carte d'invalidité).
Tarifs pour les habitants de l'agglomération* :

Une entrée plein tarif	2,90 €
Carte de 10 entrées	25 €
Une entrée tarif réduit (fournir justificatif) - 16 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, du FNS.	2 €

**Tarifs valables jusqu'au 31 août 2022. Se renseigner pour les autres tarifs (CE, groupes).*

Contact - Piscine Tournesol - Rue Samuel de Champlain 41000 Blois – Tél. 02 54 52 01 30
agglopolys.fr

Le Centre aquatique Agl'eau

Univers aquatique

Horaires au 24 novembre 2021	Période scolaire	Petites vacances	Période estivale
Lundi	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Mardi	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Mercredi	10h-21h	10h-21h	10h-21h
Jeudi	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Vendredi	11h45-14h 17h15-22h	10h-22h	10h-22h
Samedi	9h-21h	9h-21h	9h-21h
Dimanche	9h-19h	9h-19h	9h-20h

Univers balnéo
Du lundi au samedi : 10h - 21h
Dimanche : 10h-19h

Tarifs *(habitants d'Agglopolys - jusqu'au 1er septembre 2022) :*
Univers aquatique - adulte plein tarif : 5,75 €
Univers aquatique - enfant (3 à 13 ans) : 4,45 €
Univers balnéo et aquatique : 15,15 €

Tous les tarifs sont consultables sur *agl-eau.fr*

Contact : Centre aquatique Agl'eau - 30 avenue Pierre Brossolette - 41000 Blois - Tél. 02 54 79 70 30.
agl-eau.fr

©Espaceo

Les piscines saisonnières

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison : la piscine d'Herbault, la piscine du Lac de Loire à Vineuil et la pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée Saint-Victor. Périodes et heures d'ouverture sur agglopolys.fr !

Jours de collecte des déchets ménagers

- Averdon ..... Jeudi
- Candé-sur-Beuvron ..... Lundi
- Cellettes..... Lundi
- Chailles ..... Lundi
- Champigny-en-Beauce ..... Jeudi
- Chaumont-sur-Loire ..... Vendredi
- Cheverny..... Jeudi
- Chitenay..... Lundi
- Cormeray ..... Jeudi
- Cour-Cheverny ..... Jeudi
- Fossé..... Jeudi
- Françay ..... Mardi
- Herbault ..... Mardi
- La Chapelle-Vendômoise ..... Jeudi
- La Chaussé Saint-Victor ..... Mardi
- Lancôme ..... Mardi
- Les Montils ..... Lundi
- Marolles..... Jeudi
- Ménars ..... Mardi
- Mesland..... Vendredi
- Monteaux ..... Vendredi
- Monthou-sur-Bièvre ..... Lundi
- Rilly-sur-Loire ..... Vendredi
- Saint-Bohaire ..... Mardi
- Saint-Cyr-du-Gault ..... Mardi
- Saint-Denis-sur-Loire ..... Mardi
- Saint-Etienne-des-Guérets ..... Mardi
- Saint-Gervais-la-Forêt ..... Lundi
- Saint-Lubin-en-Vergonnois..... Mardi
- Saint-Sulpice-de-Pommeray ..... Mardi
- Sambin..... Lundi
- Santenay ..... Mardi
- Seur.....Lundi
- Valaire.....Lundi
- Valencisse Chambon-sur-Cisse.....Vendredi
- Valencisse Molineuf / Orchaise.....Mardi
- Valloire-sur-Cisse Chouzy-sur-Cisse / Coulanges / Seillac.....Vendredi
- Veuzain-sur-Loire Onzain / Veuves.....Vendredi
- Villebarou.....Jeudi
- Villefrancœur.....Jeudi
- Villerbon.....Mardi
- Vineuil.....Mercredi

Horaires des déchetteries d'Agglopolys

Matin : 9h - 12h30 / Après-midi : 14h - 17h30

Fermeture des portes à 12h20 et 17h20

Fermeture dimanche et jours fériés
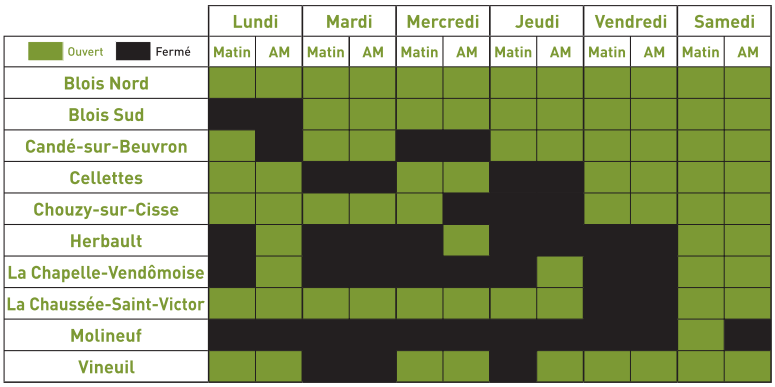
Il est recommandé d'utiliser des bâches et des sangles pour couvrir et maintenir les déchets afin d'éviter qu'ils "s'envolent" durant le trajet jusqu'à la déchetterie.